Compte rendu de réunion

Objet :	Echanges CMNC / SHOM
Date :	18 fev 2019 - 17h - CMNC
Participants :	Bruno Frachon, Mikael le Gleau, Lluis Bernabé, Philippe Darrason, Philippe Michel, Lionel Loubersac, Emma Colombin

A l'occasion de la visite de Bruno Frachon, Directeur général du SHOM, de passage à Nouméa suite à la conférence de Niue sur le thème de la sécurité de la navigation, un contact s'est établi avec Lionel Loubersac permettant l'organisation de cette rencontre d'échanges.

Présentation du SHOM :

Il est l'opérateur public pour **l'information géographique maritime et littorale de référence**.
Il a pour mission de connaître et décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes.

L'exercice de cette mission se traduit par trois activités primordiales :

- **l'hydrographie nationale**, pour satisfaire les besoins de la navigation de surface, dans les eaux sous juridiction française et dans les zones placées sous la responsabilité cartographique de la France ;
- **le soutien de la défense**, caractérisé par l'expertise apportée par le Shom dans les domaines hydro-océanographiques à la direction générale de l'armement et par ses capacités de soutien opérationnel des forces ;
- **le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral**, par lequel le Shom valorise ses données patrimoniales et son expertise en les mettant à la disposition des pouvoirs publics, et plus généralement de tous les acteurs de la mer et du littoral.

Avec 3 finalités

- Documents & cartes pour la navigation (obligation internationale SOLAS)
- Connaissances précises pour la défense nationale
- Autres applications et connaissance de l'environnement, notamment pour le prélèvements de granulats, la planification spatiale, ou l'implantation d'EMR

Pour plus d'info : http://www.shom.fr

Cas de la Nouvelle Calédonie

Il y a eu transfert de compétence pour la mer territoriale au gouvernement mais la partie cartographie, et responsabilité d'éditer les documents est conservée par la France car c'est elle qui est signataire de la convention SOLAS.

http://www.imo.org/fr/about/conventions/listofconventions/pages/international-convention-for-the-safety-of-life-at-sea-(solas),-1974.aspx

Il était important de conserver le même noyau de compétence, c'est pourquoi une convention Etat/NC et convention d'application tripartite entre Etat, NC, SHOM ont été signées.

La sureté maritime est assurée aussi par la France pour certains pays en Afrique, mais aucune zone dans le Pacifique.

Technologies :

Plusieurs techniques sont utilisées par le SHOM, notamment :

- Sondeur multi faisceaux qui équipe maintenant le bateau des phares et balises (détection la plus sûre), les relevés prennent par contre beaucoup de temps

- Laser aéroporté (Lidar) permet aussi des relevés précis, le SHOM maitrise cette technologie.
  Inclus dans projet TI pour une meilleure connaissance de l'interface terre/mer, topographie terrestre et bathymétrie marine
  Solution avec encore quelques questions de qualité bathymétrique des résultats mais en évolution rapide, plus chère mais bien plus rapide, intéressante pour des zones précises

A la conférence de Niue ont été discutées les technologies de pointe, notamment les drones de surface, pouvant être multipliés, et avec une consommation de gasoil minorée (jusqu'à 90% d'économie).

Aux Tonga ils ont comparé les différentes technologies, drone (XBlue) sur une même zone.

- La dernière technologie utilisée est le relevé satellitaire qui est moins précis mais autorise des levés synoptiques sur de grandes surfaces

Toutes les données sont accessibles sur le site du SHOM : https://data.shom.fr
Les données de marées et sédimentologie sont à demander, elles ne sont pas en accès libre.

La **commission hydrographique** se réunit en Nouvelle Calédonie une fois par an sous la responsabilité du SHOM pour toutes les questions de navigation, la dernière a eu lieu le 14 aout 2018 (CR joint).
Le Président y a pour le moment représenté le CMNC. Désormais, pour les membres du CMNC une information sera diffusée au préalable afin de faire remonter les points pouvant être inscrits à l'ordre du jour de la commission 2019.

Le cas du balisage du chenal d'accès à la marina de Boulari va faire l'objet d'un échange entre la SODEMO et le SHOM.

Cas particulier soulevé par Philippe Michel, concernant une limite de zone AMP, le déplacement d'une balise jaune de réserve suivant arrêté de délimitation doit être notifié par la PS au SHOM pour inscription dans les instructions nautiques. Le cas n'est pas évident et un peu litigieux.

Suggestion : le SG mer pourrait faire lister les délimitations dans un portail de données numériques.
limites maritimes.gouv.fr https://limitesmaritimes.gouv.fr/

Géorep pourrait être le portail de données marines en NC.

Il a été évoqué le nécessité de gestion du littoral/planification spatiale en NC, c'est un des sujets de discussion au CMNC en raison de plusieurs conflits d'usage et objet du groupe synergie « données et Planification Spatiale ».
Le SHOM travaille en effet en métropole à l'accompagnement de la mise en place de cette planification spatiale qui devrait pouvoir s'étendre à l'Outremer.

L'interaction mer/terre fait aussi partie des sujets maritimes quand les activités terrestres, minières par exemple, ont un impact sur les zones maritimes.

Pour plus d'informations sur les sujets d'actualité et notamment environnementaux, ont été évoqués :

Décennie des nations Unies pour l'océan https://fr.unesco.org/ocean-decade

Sommet France/Océanie en Pf en 2019 et sommet « iles du monde » annoncé par le Président de la République en 2020 mais le contenu est à ce jour inconnu.